



Département
D'EURE ET LOIR

Arrondissement
De CHARTRES

Canton
de CHARTRES NORD-EST

COMMUNE DE JOUY

Nombre de membres dont
le Conseil Municipal doit
être composé..... 19
Nombre de Conseillers
en exercice..... 18
Nombre de Conseillers
qui assistent à la séance 13

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 mars 2022, s'est réuni, à la salle du conseil municipal le 29 mars 2022 à 20 h 30, sous la présidence du Maire, Christian PAUL-LOUBIERE, dans le respect des gestes barrières lié au contexte de la COVID-19.

Etaient présents :

cpl Christian PAUL-LOUBIERE

jt Jacky TARANNE

cel Chantal CHEVALLIER

js Jean SEIGNEURY

eco Corinne CÔME

pm Pascal MARTIN

ppe Pierre PERTHUIS

mel Marie Claire LABOREY

pp

jd Jean-Louis DOUSSET

dd Didier DAVID

mjl

gl

ed Christèle DOYEN

il Isabelle LAUZON

vs Valérie FOROT-SALINO

lv

pr

Absents excusés ayant donné procuration : Patrice PICHOT à Jacky TARANNE ; Ghislaine BUARD à Corinne CÔME ;

Absents excusés : Marie-Jeune LEBRAULT ; Laure VILLENEUVE ; Pierre ROUXEL.

Secrétaire de séance : Isabelle LAUZON

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2022 appelle deux rectifications :

- La première :

Concernant le point n° 11) contrat de location foncier de l'antenne relais FREE.

En effet, suite une à une erreur matérielle, la date de démarrage de la mise à disposition de la parcelle ZD277 à la société VALOCÎME, débutera le 07 mars 2031 et non pas le 08 mars 2031 comme indiqué au 3^{ème} paragraphe et au 6^{ème} paragraphe de la page 20 du

compte-rendu. La délibération n° DCM 2022-018 du 24/02/2022 sera modifiée en conséquence.

- La deuxième :
Concernant le point n° 8) valorisation du secteur médical : où il y a lieu de rajouter au paragraphe 3, au niveau de la première énumération, le mot manquant « plus » portant ainsi la phrase rectifiée « la Région Centre est la **plus** touchée de France ».

Après prise en compte de ces rectifications, et vote (Pour : 12 et Abstention : 1), les conseillers acceptent le compte-rendu de la séance du 24 février 2022.

2) BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE JOUY 20

a) Approbation du compte de gestion 2021 et vote du compte administratif 2021

Jacky TARANNE donne lecture des résultats du compte administratif 2021 du budget principal de la commune.

Il demande au Conseil Municipal d'approuver les résultats présentés, après avoir constaté l'exactitude des comptes avec ceux du Trésorier Principal, au regard du compte de gestion 2021.

Le conseil municipal, en dehors de la présence du Maire, approuve, à l'unanimité des exprimés :

- les résultats portés sur le compte de gestion pour l'année 2021,
- le compte administratif de l'année 2021, du budget principal, dont les résultats sont annexés au présent procès-verbal,
- donne quitus au Trésorier Principal du service de Gestion Comptable Chartres Métropole pour son compte de gestion de l'exercice 2021.

Les résultats de ce compte administratif seront, en conséquence, repris au budget primitif 2022 de la commune.

b) Affectation des résultats du budget général de la commune 21

Le Maire présente le **tableau des résultats joint** puis il fait part du bilan de la commune de JOUY adressé par le Trésorier Principal au vu des résultats financiers de 2021. Il en ressort que la commune de JOUY est en excellente santé financière avec de très bons ratios financiers.

Les produits de fonctionnement réels sont inférieurs de 2 % par rapport à la moyenne nationale. Dans le même temps, les charges de fonctionnement réelles sont inférieures de 1 %.

La Capacité d'Autofinancement Brute reste élevée : + 229.627,00 €. Elle permet d'autofinancer le remboursement de la dette en capital et de participer au financement des investissements à hauteur de 194.005,00 €.

L'endettement de la commune reste faible, inférieur à la moyenne nationale de 38 %. Il est parfaitement maîtrisé par rapport à la capacité d'autofinancement brute. En effet, le ratio Endettement/CAF s'élève à 3 ans, très inférieur au seuil limite de 12 ans.

Par ailleurs, le Fonds de Roulement s'élève à 486.695,00 € largement suffisant pour régler l'ensemble des dépenses sans délai.

Il précise deux chiffres importants :

- Délai global de paiement : 18 jours en 2021 contre 21 jours en 2020,
- Taux de recouvrement des créances : 99,86 % en 2021 contre 99,10 % en 2020.

La balance des comptes de la section d'investissement du budget de la commune de Jouy de l'exercice N-1 (2021) étant, y compris les restes à réaliser, déficitaire de 19.438,75 €,

Le Conseil Municipal, constatant le besoin de financement de la section d'investissement,

- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement, à concurrence de 19.438,75 €, en recette d'investissement à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Le solde (excédent de fonctionnement diminué de l'affectation en section d'investissement), **soit 458.053,24 € - 19.438,75 € = 438.614,49 €**, sera reporté en recette à la section de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Après délibération et vote, à l'unanimité, les membres du conseil :

- Adoptent les résultats du compte administratif du budget principal au 31 décembre 2021,
- Approuvent l'affectation au budget primitif 2022 du budget général de la commune.

c) Vote des taux des impôts locaux 22

Le Maire fait référence à l'état 1259 COM - ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022, état transmis chaque année aux collectivités et qui est le document de référence pour le vote des taux d'imposition des taxes directes locales.

Il rappelle que cette recette représente la plus importante recette d'un budget communal. Pour 2022, malgré la réforme de la fiscalité directe locale depuis la loi de finances 2020 et grâce à l'augmentation des bases d'imposition prévisionnelles de 2022, avec les mêmes taux que ceux de l'année passée -38,11 % pour la taxe foncière du bâti et 36,91 % pour le taux de la taxe foncière du non bâti- la recette estimée serait de 640.542 € soit une recette supplémentaire de 28.463,00 €, par rapport à l'année 2021.

Année 2021

Taxes	Bases d'imposition estimées	Taux d'imposition de référence	Produit 2021 (avant coef correcteur sur TFB et Alloc	Produit 2021 (après coef correcteur sur TFB)
<i>coefficient correcteur</i>				0,863641
Taxe d'habitation			0 €	0 €
Taxe foncière (bâti) (73111)	1 597 723	38,11%	608 892 €	525 864 €
Taxe foncière (non bâti) (73111)	109 869	36,91%	40 553 €	40 553 €
Allocations compensatrices sur locaux industriels (73111)			10 750 €	9 284 €
Compensation TH (résidences secondaires) (73111)			13 374 €	13 374 €
Autres allocations compensatrices (74834)			16 769 €	16 769 €
FNGIR (73221)			6 235 €	6 235 €
Total 2021 (A)			696 573 €	612 079 €

Année 2022

Taxes	Bases d'imposition estimées	Taux d'imposition de référence	Produit 2022 (avant coef correcteur sur TFB et Alloc compens)	Produit 2022 (après coef correcteur sur TFB)
<i>coefficient correcteur</i>				0,863641
Taxe d'habitation			0 €	0 €
Taxe foncière (bâti) (73111)	1 672 000	38,11%	637 199 €	550 311 €
Taxe foncière (non bâti) (73111)	113 400	36,91%	41 856 €	40 341 €
Taxe Habitation (73111)			25 989 €	25 989 €
Compensation TH (résidences secondaires) (73111)			0 €	0 €
Autres allocations compensatrices (74834)			17 666 €	17 666 €
FNGIR (73221)			6 235 €	6 235 €
Total 2022 (B)			728 945 €	640 542 €

Ecart entre 2022 et 2021, soit B/A

28 463 €

Au vu :

- des éléments présentés,
- de la dernière augmentation des taux qui a eu lieu en 2018,
- du résultat et des investissements à réaliser,

sur avis de la commission des finances, le Maire propose de ne pas modifier les taux de taxes foncières bâti et non bâti.

Jacky TARANNE précise, néanmoins, que maintenir l'équilibre budgétaire devient, au fil des années, de plus en plus compliqué, et qu'à l'avenir, nous serons vraisemblablement, à nouveau, contraints d'augmenter ces taux. L'année 2026 sera également une année importante puisqu'une refonte totale de notre actuel système de taxation foncière (datant de 1970) est programmée.

Le Maire ajoute que la France est un des pays qui subit une très forte pression fiscale et sociale et que si nous avons encore des services publics d'un bon niveau, c'est en majeure partie grâce aux collectivités territoriales et aux groupements de communes.

On y trouve près de 400.000 élus pour la plupart bénévoles que l'Etat ne pourrait pas remplacer. Ces élus, ne l'oublions pas, travaillent avec les fonctionnaires qui œuvrent ensemble à cette qualité de service au profit des habitants de nos territoires.

Cette proximité est essentielle au quotidien pour assurer un lien entre l'administration publique et les administrés.

A titre d'exemple, les 35.000 communes de France sont une richesse à la fois historique, culturelle et administrative que l'on ne trouve dans aucun autre pays au monde. Il est fondamental qu'elles soient préservées pour l'avenir...

Après délibération et vote, à l'unanimité, les conseillers :

- Acceptent de conserver les mêmes taux proportionnels 2022 que ceux des taux de référence des taxes foncières de 2021, soit
 - o Taxe foncière bâti : 38,11 %,
 - o Taxe foncière non bâti : 36,91 %
- Autorisent le Maire à notifier ces informations, par le biais l'état 1259 COM, à la préfecture et au service de la fiscalité directe locale de la DDFIP

d) Vote du budget primitif 2022 du budget principal de la commune de JOUY 23

Le Maire présente la section de fonctionnement du budget 2022 prenant en compte le maintien des taux de référence 2022 des taux d'imposition des taxes foncières des propriétés bâties et non bâties et la reprise des résultats de l'année 2021 votée en amont.

Il rappelle que :

- certains comptes ou imputations ont été modifiés suite au changement de norme, passage de la M14 à la M57,
- nous sommes en période d'expérimentation.

puis commente les postes les plus importants,

Il indique que les recettes imputées aux chapitres 73/731 et 74 seront à réajuster en cours d'année, comme à l'accoutumé, les chiffres définitifs ne nous ayant pas été transmis par l'Etat au moment de la réalisation de ce budget.

Il précise que la Dotation de Solidarité Communautaire, recette, non négligeable, versée par Chartres Métropole, sur ses excédents, qui s'élève pour 2022 à 98.580,00 € (montant confirmé), contre 98.513,00 € perçu en 2021.

La section de fonctionnement est votée en équilibre, en dépenses et en recettes à 1.646.080,00 € (cf tableau joint).

Il présente ensuite la section d'investissement du budget primitif 2022, selon le tableau joint, en détaillant :

- Les dépenses et recettes obligatoires :
 - dont une partie en restes à réaliser de 11.328,45 € en dépenses, complétées par 30.591,55 € en dépenses nouvelles et 79.949,38 € en recettes nouvelles.
- Les programmes en cours :
 - intégrant les restes à réaliser pour 157.828,67 € en dépenses et 121.076,50 € en recettes, avec un complément pour 2022 de 45.981,33 € en dépenses et 15.993,50 € en recettes.
- Les nouveaux programmes proposés :
 - à hauteur de 413.050,00 € en dépenses et 171.060,00 € en recettes.

Vu,

- la reprise des résultats de l'exercice 2021 (compte 001) pour la section d'investissement à + 28.641,87 €,
- l'affectation obligatoire nécessaire pour équilibrer cette même section (compte 1068) d'un montant de 19.438,75 €,
- les dépenses et recettes obligatoires, les programmes en cours et les nouveaux proposés,

le Maire propose de prélever la somme de 222.620,00 € sur la section de fonctionnement (autofinancement) par le jeu d'écritures du chapitre 023 vers le chapitre 021 de la section d'investissement.

Cette section d'investissement est votée en équilibre, en dépenses et en recettes à hauteur de 658.780,00 €.

Le montant total du budget de la commune pour l'année 2022 en dépenses et recettes s'élève à 2.304.860,00 € pour les deux sections.

Le Maire demande aux conseillers :

- d'adopter ce budget primitif 2022, tel que présenté,
- de l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Il précise qu'il s'agit ici d'une nouvelle disposition prévue par la M57 afin de faciliter la gestion budgétaire, bien entendu, le conseil serait informé a posteriori de ces éventuels mouvements.

Les conseillers, après avoir voté, à l'unanimité :

- adoptent ce budget primitif 2022, pour un montant total équilibré en recettes et en dépenses à 2.304.860,00 €,
- autorisent le Maire à procéder à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

e) Subventions aux associations 24

Le Maire apporte des précisions quant au versement des subventions aux associations.

- Conformément à la législation, les subventions versées aux associations sont soumises à un contrôle par la commune. S'agissant des fonds publics, le Maire est responsable de leur affectation,
- Par ailleurs, lors du vote du budget 2022, les crédits ont été ouverts à l'article 65748 « subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé » pour un montant global de 23.000 euros, la ventilation des subventions accordées aux associations ne pouvant se faire qu'à réception d'éléments financiers notamment bilan financier et budget prévisionnel,
- Au vu des documents qui ont été transmis, la commission des finances s'est réunie et a étudié une répartition de l'enveloppe budgétaire en fonction des besoins de chaque association.

Le Maire informe le Conseil Municipal des montants proposés, selon le tableau ci-après, il précise que la subvention de la coopérative scolaire sera revue ultérieurement car le dossier n'a pas encore été réceptionné par la mairie :

Il est proposé, notamment, d'apporter notre soutien à la population ukrainienne, en versant une subvention exceptionnelle de 500 €.

Après délibération et vote à l'unanimité les conseillers acceptent le versement des subventions 2022 aux associations au regard de l'état présenté.

f) Créances éteintes 25

Le Maire informe les conseillers d'un courrier adressé par la Trésorerie, nous faisant part d'un jugement du 19 janvier 2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif d'une ancienne société jovienne suite au jugement de liquidation judiciaire de décembre 2019 prononcé par le Tribunal de commerce de Chartres.

Il nous est donc demandé de procéder à l'effacement de la dette, d'un montant total de 100 €, correspondant à des redevances d'occupation du domaine public, de 2016 à 2019, selon le bordereau de situation joint, par l'émission d'un mandat au compte 6542.

Ainsi ce montant sera imputé au compte 6542 du budget principal de la commune, compte précédemment abondé de 300 € lors du vote du budget 2022.

Après délibération et vote, les conseillers autorisent à l'unanimité, l'effacement de la dette de 100,00 € telle que présentée par le service de Gestion Comptable Chartres Métropole.

g) Echange de concession au cimetière 26

Le Maire informe les conseillers du souhait de restitution de la concession columbarium, n° 0004 4, par son concessionnaire, concession acquise le 20/10/2000 et renouvelée le 01/02/2016 pour une durée de 15 ans -cette concession étant vide-.

Cette restitution fera l'objet d'un remboursement de 91,80 €, correspondant au montant proratisé sur la durée restante de 9 ans avant échéance de la concession.

Le Maire demande l'accord des conseillers quant à cette restitution et ce remboursement.

Après délibération et vote à l'unanimité les conseillers acceptent cette restitution et autorisent le Maire à rembourser la somme 91,80 € au concessionnaire.

3) BUDGET ANNEXE DU MOULIN DE LA COMMUNE 27

a) Approbation du compte de gestion 2021 et vote du compte administratif 2021

Jacky TARANNE donne lecture des résultats du compte administratif 2021 du budget annexe du moulin de Lambouray de la commune de JOUY.

Il demande au Conseil Municipal de les approuver, après avoir constaté l'exactitude des comptes avec ceux du Trésorier Principal, au regard du compte de gestion 2021.

Le conseil municipal, en dehors de la présence du Maire, approuve, à l'unanimité des exprimés :

- les résultats portés sur le compte de gestion pour l'année 2021,
- le compte administratif de l'année 2021, du budget annexe du moulin de Lambouray, dont les résultats sont annexés au présent procès-verbal,
- donne quitus au Trésorier Principal du service de Gestion Comptable Chartres Métropole pour son compte de gestion de l'exercice 2021.

Les résultats de ce compte administratif seront en conséquence repris au budget primitif 2022 du budget annexe du moulin de Lambouray de la commune.

b) Affectation des résultats du budget annexe du moulin de Lambouray 78

La balance des comptes de la section d'investissement du budget annexe du moulin de Lambouray pour l'exercice N-1 (2021) étant, y compris les restes à réaliser, déficitaire de 82.971,54 €,

Le Conseil Municipal, constatant le besoin de financement de la section d'investissement,

- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement, à concurrence de 42.067,06 €, en recette d'investissement à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Le solde de la section de fonctionnement étant de zéro (excédent de fonctionnement diminué de l'affectation en section d'investissement, **soit 42.067,06 € - 42.067,06 € = 0 €**), il n'y aura pas de report au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Après délibération, à l'unanimité, les membres du conseil :

- Adoptent les résultats du budget annexe du moulin de Lambouray au 31 décembre 2021,
- Approuvent l'affectation au budget primitif 2022 du budget annexe du moulin Lambouray de la commune de JOUY.

c) Vote du budget primitif 2022 du budget annexe du moulin de Lambouray 79

Jacky TARANNE présente la section de fonctionnement du budget annexe du moulin de Lambouray pour l'exercice 2022 tenant compte de la reprise des résultats de l'année 2021.

Il rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, ce budget annexe, jusqu'alors comptabilisé en SPIC via la norme M4, est désormais comptabilisé en M57. La nature de ce budget annexe reste inchangée, ce dernier reste également assujéti à la TVA.

Il commente, ensuite les autres postes de ce budget 2022.

La section de fonctionnement est votée en équilibre, en dépenses et en recettes à 130.440 € (cf tableau joint).

Il présente ensuite la section d'investissement du budget primitif 2022, selon le tableau joint, en détaillant :

- Les dépenses et recettes obligatoires :
 - pour 27.448,46 € en dépenses nouvelles et 13.682,94 € en recettes nouvelles.
- Les programmes en cours, et les nouveaux programmes proposés, n'étant pas mouvementés.

Vu,

- la reprise des résultats de l'exercice 2021 pour la section d'investissement à -82.971,54 € (compte 001),
- l'affectation obligatoire nécessaire pour alimenter la section d'investissement, à hauteur du solde disponible de la section de fonctionnement (compte 1068) d'un montant de 42.067,06 €,
- les dépenses et recettes obligatoires,

Jacky TARANNE propose de prélever la somme de 54.670,00 € sur la section de fonctionnement (autofinancement) par le jeu d'écritures du chapitre 023 et vers le chapitre 021 de la section d'investissement.

Cette section d'investissement est votée en équilibre, en dépenses et en recettes à hauteur de 110.420,00 €.

Le montant total du budget annexe du moulin de Lambouray pour l'année 2022 en dépenses et en recettes s'élève à 240.860,00 € pour les deux sections.

Jacky TARANNE demande aux conseillers :

- o d'adopter ce budget primitif 2022, tel que présenté,
- o d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Il précise qu'il s'agit ici d'une nouvelle disposition prévue par la M57 afin de faciliter la gestion budgétaire, bien entendu, le conseil serait informé a posteriori de ces éventuels mouvements.

Les conseillers, après avoir votés, à l'unanimité :

- o adoptent ce budget primitif 2022, tel que présenté, pour un montant total équilibré en recettes et en dépenses à 240.860,00 €.
- o autorisent le Maire à procéder à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

4) DROIT A LA FORMATION DES ELUS

Chantal Chevallier présente le nouveau droit à la formation pour les élus.

Actuellement les collectivités consacrent un budget prévisionnel pour la formation des élus qui est égal ou supérieur à 20 % du montant total des indemnités de fonctions maximales théoriques des membres de l'organe délibérant, ce qui représentant 2.300,00 € pour notre commune.

Parallèlement au droit de formation financée par leur collectivité, les élus locaux bénéficient d'un droit individuel à la formation DIF Elu.

L'AMF 28 est devenu l'organisme de formation des élus suite à son agrément obtenu par le ministère de l'Intérieur.

En effet, depuis le 7 janvier 2022, le service dématérialisé « Mon Compte Elu » intégré à « Mon Compte Formation », permet aux élus locaux d'utiliser leurs Droits Individuels à la Formation des Elus (DIFE) pour financer une formation en s'inscrivant directement en ligne.

Ce droit relève de l'initiative individuelle de chaque élu.

Le DIFE ne nécessite pas l'accord du Maire et ne concerne pas les formations collectives organisées par la collectivité.

Chaque élu a vu son compte crédité de 400,00 € pour 2020 et 300,00 € pour 2021, le plafond étant de 700,00 €.

Pour s'inscrire à une formation, il faut aller sur www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/compte-elu

Toute annulation, moins de 7 jours ouvrés avant la date de début de formation (sauf cas de force majeure), donne lieu à des frais d'annulation égaux à 100 % du prix de la formation indiquée sur la commande.

5) DEMANDES DE SUBVENTIONS

a) Stade de JOUY : remplacement du sautoir 30

Jacky TARANNE indique que suite à un courrier reçu de la préfecture il y a lieu de rapporter la précédente délibération n° DCM2022-006 du 18 janvier 2022, en effet, le plan de financement tel que porté n'était pas recevable, car, comme l'indique la préfecture «*son montant total ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours*».

La demande de subvention est donc représentée modifiée aux conseillers, en tenant compte de la remarque de la préfecture.

Il y a nécessité de remplacer le sautoir du stade de JOUY, devenu très vétuste et dangereux.

Les travaux de Maîtrise d'œuvre seront réalisés par la commune de JOUY.

Les travaux consistent à :

- remplacer l'actuel sautoir par un nouveau sautoir.

Le montant des travaux est estimé à 6.117,75 € HT soit 7.341,30 € TTC (TVA à 20 %).

Il sollicite à cet effet :

- une subvention au titre du Fonds de concours 2022, de Chartres Métropole, pour 3.058,00 €, représentant 50 % du montant HT de la dépense, sans autre subvention ou 2.448,00 € en cas d'accord de la DETR 2022,
- une subvention au titre de la DETR 2022, pour 1.220,00 € représentant 20 % de la dépense totale HT

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : 2^{ème} trimestre 2022 – durée : 1 semaine

Le **plan de financement** de cette opération s'établit comme suit :

Charges (coût du projet) en € HT		Produits (financeurs) en €	
=> coût global	6 117,75 €	=> Financements privés	0,00 €
remplacement du sautoir	6 117,75 €		
=> coût détaillé	0,00 €	=> Financements publics	6 117,75 €
Néant		FDC 2022 (sur montant HT)	2 448,00 €
		ou FDC 22 à 3.058 € sans DETR)	
		DETR 2022 (20 % du montant HT)	1 220,00 €
		Autofinancement	2 449,75 €
Total Charges	6 117,75 €	Total Produits	6 117,75 €

soit un financement total à hauteur de : 59,96%

dont financements privés : 0,00%

dont financements publics : 59,96%

Autofinancement de l'opération à hauteur de : 40,04%

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

- d'approuver ces travaux,
- et d'autoriser le Maire à solliciter les subventions au titre :
 - o du Fonds de Concours 2022 auprès de Chartres métropole,
 - o de la DETR 2022 auprès de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Après délibération, et vote à l'unanimité, les membres du conseil :

- approuvent ces travaux,
- autorisent le Maire à solliciter les subventions au titre :
 - o du FDC 2022 auprès de Chartres Métropole,

- de la DETR 2022 auprès de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

b) Monument aux morts : rénovation : 3A

Jacky TARANNE indique qu'il y a nécessité de rénover le monument aux morts, afin de préserver ce patrimoine historique.

Les travaux de Maîtrise d'œuvre seront réalisés par la commune de JOUY.

Les travaux consistent à effectuer :

- un démoussage,
- un nettoyage haute pression,
- une dépose et repose du porte-drapeau,
- un sablage et peinture Epoxy grise du porte drapeau,
- une réfection des joints tons Pierre et reprise,
- une location de nacelle pour travaux (sur deux jours).

Le montant des travaux est estimé à 4.025,80 € HT soit 4.025,80 € TTC (sans TVA).

Il sollicite à cet effet :

- une subvention auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre d'Eure-et-Loir (ONACVG) sur 2022 pour 805,16 €, représentant 20 % du montant HT de la dépense.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : 2^{ème} trimestre 2022 – durée : 1 semaine

Le **plan de financement** de cette opération s'établit comme suit :

Charges (coût du projet) en € HT		Produits (financeurs) en €	
=> coût global	4 025,80 €	=> Financements privés	0,00 €
Rénovation du monument aux morts devis de l'entreprise PERCHE	4 025,80 €		
=> coût détaillé	0,00 €	=> Financements publics	4 025,80 €
Néant		ONACVG 2022 (20 % du montant HT)	805,16 €
		Autofinancement	3 220,64 €
Total Charges	4 025,80 €	Total Produits	4 025,80 €

soit un financement total à hauteur de : 20,00%
dont financements privés : 0,00%
dont financements publics : 20,00%
Autofinancement de l'opération à hauteur de : 80,00%

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

- d'approuver ces travaux,
- et d'autoriser le Maire à solliciter une subvention :
 - o auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre d'Eure-et-Loir (ONACVG) sur 2022 pour 805,16 €, représentant 20 % du montant HT de la dépense.

Après délibération, et vote à l'unanimité, les membres du conseil :

- approuvent ces travaux,
- autorisent le Maire à solliciter une subvention :
 - o auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre d'Eure-et-Loir (ONACVG) sur 2022 pour 805,16 €, représentant 20 % du montant HT de la dépense.

QUESTIONS DIVERSES :

a) Réunion :

- o **Date du prochain conseil municipal** : le mardi 03 mai 2022 à 20 h 30.

b) Manifestations :

- i. *Atelier qualité de l'Air intérieur* : le vendredi 08 avril 2022 de 14 h 00 à 16 h 00 à la salle des fêtes de JOUY, sur inscription à l'accueil de la mairie. Objectif : échanger avec des professionnels.
- ii. *Truck de l'autonomie* : le vendredi 08 avril 2022 de 13 h 30 à 16 h 30, sur le parking devant l'école de JOUY. Objectif : présentation d'aménagements et d'objets pour le maintien à domicile, pour des personnes en situation de handicap notamment.

- iii. *Bric à brac de JOUY : organisé par le comité des fêtes le dimanche 1^{er} mai 2022.*
- iv. *La Course aux mots : manifestation organisée par l'école le vendredi 20 mai 2022 à 20 h 30 à la salle des fêtes de JOUY. Chantal CHEVALLIER propose qu'une table puisse être formée par les conseillers afin de représenter la mairie.*
- v. *L'Agglo fait son nettoyage de printemps 2022 - le samedi 21 mai 2022 : la commune de JOUY y participera, nous vous attendons nombreux. La commission environnement se réunira prochainement afin de préparer cette manifestation, notamment faire le point sur le boitage de flyers. La date limite d'inscription est fixée au 29 avril 2022.*
- vi. *Randonnée pédestre organisée le dimanche 22 mai 2022 par le comité des fêtes de JOUY.*
- vii. *Spectacle « le Labo » à l'espace Soutine de Lèves le mercredi 25 mai 2022 à 20 h 30*

c) Valorisation du secteur médical/motion sur la santé :

- o Le Maire fait mention de la motion sur la santé, transmise aux conseillers, et votée par la communauté d'agglomération de Chartres Métropole qu'il soutient.
- o Autre démarche proposée : le passage d'une annonce gratuite sur le site de SOS Village TF1 « Recherche médecins généralistes »

c) Elections :

- o Point sur les permanences aux élections présidentielles du 10 et 24 avril 2022.

6) Divers :

- o Christèle DOYEN fait part d'un souci de stationnement anarchique, fréquent, des véhicules positionnés devant l'épicerie, mettant en danger la sécurité des piétons et engendrant des accidents entre automobilistes. Elle en a d'ailleurs fait les frais dernièrement. Ne pourrait-on pas trouver une solution afin de remédier à ce problème, en faisant notamment intervenir le garde champêtre ?

La séance est levée à 22 h 30

Le Maire,



Christian PAUL-LOUBIERE



RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2021

AU BUDGET PRINCIPAL 2022

Budget Principal Commune de Jouy
exercice 2021

	Dépenses	Recettes	Résultat exercice
<u>Investissement</u>	360 853,91	488 451,67	127 597,76
<u>Fonctionnement</u>	1 151 904,52	1 407 485,46	255 580,94
<u>Totaux</u>	1 512 758,43	1 895 937,13	383 178,70

Résultat de clôture de l'exercice 2020

	Résultat de clôture exercice précédent 2020	Part affectée à l'investissement - Exercice 2021	Résultat exercice 2021	Résultat clôture - Exercice 2021
<u>Investissement</u>	-98 955,89		127 597,76	001 28 641,87
<u>Fonctionnement</u>	227 410,13	24 937,83	255 580,94	458 053,24
<u>Totaux</u>	128 454,24		383 178,70	486 695,11

Restes à réaliser (section d'investissement)

Montant des dépenses : 169 157,12

Montant des recettes : 121 076,50

Détermination du besoin de financement

Résultat de clôture, section d'investissement (voir tableau A14) : 28 641,87

Restes à réaliser, dépenses : 169 157,12

Restes à réaliser, recettes : 121 076,50

BESOIN DE FINANCEMENT : 19 438,75

Résultat de clôture, section d'investissement + restes à réaliser, dépenses - restes à réaliser, recettes
Si le résultat est positif, émission d'un titre au compte 1068 19 438,75 €

RESULTAT APRES TRANSFERT AU 1068 (si possible et choix rel 438 614,49

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DISPONIBLE (R002) : 438 614,49

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT DISPONIBLE (D002) :

24/02/2022

Le Maire,

Christian PAUL-LOUBIERE



Le comptable

**PROPOSITION DE BUDGET
INVESTISSEMENT
ANNEE 2022**

unité monétaire : Euro

R/D	N° Op	LIBELLE	RAR		Proposition nouvelle		Total proposition BP 2022		OBSERVATIONS
			DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
D	001	REPRISE DES RESULTATS N-1			0,00 €	28 641,87	0,00	28 641,87	
R	1068	AFFECTATION OBLIGATOIRE				19 438,75	0,00	19 438,75	
DEPENSES OBLIGATOIRES									
		<u>Remboursement Capital des Emprunts</u>	270,00	0,00	21 510,00	360,00	21 780,00	360,00	
D/R	1641	Emprunts			18 780,00		18 780,00	0,00	
D/R	165	Dépôt et cautionnement	270,00		330,00	360,00	600,00	360,00	
D	1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00		0,00	0,00	
D	1681	Autres prêteurs			2 400,00		2 400,00	0,00	
	024	<u>produits de cessions</u>	0,00	0,00	0,00	1 029,38	0,00	1 029,38	
	024	<u>produits des cessions d'immobilisations</u>				1 029,38	0,00	1 029,38	
	040	<u>Opération d'ordre budgétaire (OS)</u>	0,00	0,00	0,00	860,00	0,00	860,00	
R	2804182 (040)	<u>Amortissement</u> : subv org. Publics divers/bâtiments et installations				210,00	0,00	210,00	
R	28088/04 0)	<u>Amortissement</u> : autres immobilisations incorporelles				650,00	0,00	650,00	
	041	<u>Opération d'ordre budgétaire (OS)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
R	1328	Autres				0,00	0,00	0,00	
D	2111	Terrains nus			0,00		0,00	0,00	
		<u>Hors opération</u>	11 058,45	0,00	9 081,55	77 700,00	20 140,00	77 700,00	
D	2111	Terrains nus	11 058,45		9 081,55		20 140,00	0,00	
R	10226	Taxe aménagement				15 000,00	0,00	15 000,00	N-1 : perçu 34704
R	10222	FCTVA (dépenses N-2)				62 700,00	0,00	62 700,00	
SOUS-TOTAL (1) DEPENSES OBLIGATOIRES			11 328,45	0,00	30 591,55	79 949,38	41 920,00	79 949,38	

**PROPOSITION DE BUDGET
INVESTISSEMENT
ANNEE 2022**

BUDGET PRINCIPAL

R/D	N° Op	LIBELLE	RAR		Proposition nouvelle		Total proposition BP 2022		OBSERVATIONS
			DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
		PROGRAMME EN COURS/ RESTES A REALISER A REPORTER AU BP							
	1607	<u>Numérisation actes état civil</u>	460,00	0,00	0,00	0,00	460,00	0,00	
D	2188	Autres immobilisations corporelles	460,00				460,00	0,00	
	1808	<u>Installation d'une aire de jeux pour enfants</u>	0,00	3 110,00	0,00	0,00	0,00	3 110,00	
R	1321	Etat et établissements nationaux (DETR 2020)		3 110,00			0,00	3 110,00	
	1809	<u>3ème révision complète du PLU</u>	0,00	6 125,00	0,00	5,00	0,00	6 130,00	
R	1323	Départements (FDI 2019)		6 125,00		5,00	0,00	6 130,00	
	1814	<u>Création d'un auvent au musée</u>	0,00	3 950,00	0,00	20,00	0,00	3 970,00	
R	1323	Départements (FDI 2018)		2 700,00			0,00	2 700,00	
R	13251	Subv non transf. GFP de rattachement (FDC 2018)		1 250,00		20,00	0,00	1 270,00	
	1817	<u>Relevés topographiques et plaques numérotation cimetière</u>	3 310,00	580,00	0,00	0,00	3 310,00	580,00	
D	2131	Constructions bâtiments publics	3 310,00				3 310,00	0,00	suivre nouvelle nomenclature
R	13251	Subv non transf. GFP de rattachement (FDC 2018)		580,00			0,00	580,00	
	1903	<u>Travaux de voirie - signalisation horizontale</u>	690,00	4 080,00	0,00	0,00	690,00	4 080,00	
D	2152	Installation de voirie (signalisation horizontale)	690,00				690,00	0,00	
R	1323	Départements (FDI 2019)		2 360,00			0,00	2 360,00	
R	13251	Subv non transf. GFP de rattachement (FDC 2019)		1 720,00			0,00	1 720,00	
	1906	<u>Relève de 42 tombes au cimetière de JOUY</u>	16 640,00	3 550,00	0,00	0,00	16 640,00	3 550,00	
D	2131	Constructions bâtiments publics	16 640,00		0,00		16 640,00	0,00	
R	13251	Subv non transf. GFP de rattachement (FDC 2019)		3 550,00			0,00	3 550,00	
	1912	<u>Travaux de voirie rue de Berchères</u>	1 296,00	36 620,00	4,00	0,00	1 300,00	36 620,00	
D	2152	Installations de voirie	1 296,00		4,00		1 300,00	0,00	
R	1323	Département (FDI 2020)		21 000,00			0,00	21 000,00	
R	13251	Subv non transf. GFP de rattachement (FDC 2020)		15 620,00			0,00	15 620,00	
	2007	<u>Mairie : Tisanerie et menuiseries</u>	0,00	450,00	0,00	0,00	0,00	450,00	
R	1321	Etat et établissements nationaux (DETR 2020)		450,00			0,00	450,00	
	2008	<u>Remise en état muret de la berge du moulin de Lambouray</u>	882,00	1 800,00	8,00	0,00	890,00	1 800,00	
D	2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	882,00		8,00		890,00	0,00	
R	1321	Etat et établissements nationaux (DETR 2020)		1 800,00			0,00	1 800,00	

**PROPOSITION DE BUDGET
INVESTISSEMENT
ANNEE 2022**

BUDGET PRINCIPAL

R/D	N° Op	LIBELLE	RAR		Proposition nouvelle		Total proposition BP 2022		OBSERVATIONS
			DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
	2009	<u>Aménagement voirie Larris/Chardon/St rémy/Saussay</u>	73 955,30	51 649,00	4,70	1,00	73 960,00	51 650,00	
D	2152	Installation de voirie	73 955,30		4,70		73 960,00	0,00	suite montage financi
R	1323	Départements (FDC 2021)		21 000,00			0,00	21 000,00	
R	13251	Subv non transf. GFP de rattachement (FDC 2021)		30 649,00		1,00	0,00	30 650,00	
	2010	<u>Diagnostic état murets moulin de Lambouray</u>	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	
D	203	Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	1 000,00				1 000,00	0,00	
	2104	<u>Aménagement de sécurité carrefour rue de Saussay/J. Pinault/St rémy et débouché plan vert</u>	1 950,00	1 420,00	0,00	0,00	1 950,00	1 420,00	
D	2152	Installations de voirie	1 950,00				1 950,00	0,00	
R	13251	Subv non transf. GFP de rattachement (FDC 2021)		1 420,00			0,00	1 420,00	
	2105	<u>Aménagement de sécurité avenue des Larris</u>	21 800,00	0,00	19 920,00	0,00	41 720,00	0,00	
D	2152	Installations de voirie	21 800,00		19 920,00		41 720,00	0,00	
	2106	<u>Mairie : ravalement et peinture extérieure</u>	6 830,00	4 600,00	0,00	0,00	6 830,00	4 600,00	
D	2131	Constructions bâtiments publics	6 830,00				6 830,00	0,00	
R	1321	Etat et établissements nationaux (DETR 2021)		2 310,00			0,00	2 310,00	
R	13251	Subv non transf. GFP de rattachement (FDC 2021)		2 290,00			0,00	2 290,00	
	2108	<u>Rénovation tourelle et électrification du portail du cimetière</u>	8 677,16	2 047,00	1 292,84	3,00	9 970,00	2 050,00	
D	2131	Constructions bâtiments publics	8 677,16		1 292,84		9 970,00	0,00	
R	1321	Etat et établissements nationaux (DETR 2021)		1 030,00			0,00	1 030,00	
R	13251	Subv non transf. GFP de rattachement (FDC 2021)		1 017,00		3,00	0,00	1 020,00	
	2109	<u>Remise en état éclairage salle des fêtes</u>	3 130,40	0,00	19,60	0,00	3 150,00	0,00	
D	2131	Constructions bâtiments publics	3 130,40		19,60		3 150,00	0,00	
	2110	<u>Aménagement extérieur commune</u>	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	
D	2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	3 000,00				3 000,00	0,00	
	2111	<u>Moulin de Lambouray - remplacement portail</u>	0,00	1 095,50	0,00	4,50	0,00	1 100,00	
R	13251	Subv non transf. GFP de rattachement (FDC 2021)		1 095,50		4,50	0,00	1 100,00	
	2112	<u>Aménagement de voirie avenue de la Digue</u>	701,80	0,00	8,20	0,00	710,00	0,00	
D	2152	Installations de voirie	701,80		8,20		710,00	0,00	
	2113	<u>Acquisition de bancs</u>	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	
D	2184	Matériel de bureau et mobilier	3 000,00				3 000,00	0,00	
	2114	<u>Ecole acquisition mobilier</u>	271,50	0,00	8,50	0,00	280,00	0,00	
D	2184	Matériel de bureau et mobilier	271,50		8,50		280,00	0,00	
	2115	<u>Ecole travaux 2021</u>	658,51	0,00	1,49	0,00	660,00	0,00	
D	2131	Constructions bâtiments publics	658,51		1,49		660,00	0,00	

**PROPOSITION DE BUDGET
INVESTISSEMENT
ANNEE 2022**

BUDGET PRINCIPAL

R/D	N° Op	LIBELLE	RAR		Proposition nouvelle		Total proposition BP 2022		OBSERVATIONS
			DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
	2116	<u>Etang de la Digue - aménagement des abords</u>	1 576,00	0,00	24 714,00	15 960,00	26 290,00	15 960,00	
D	2152	Installations de voirie	1 576,00		24 714,00		26 290,00	0,00	dont 1376 € de divers et imprévus => a voir si laissons tout ou partie
R	1323	Départements (FDI 2022)				7 980,00	0,00	7 980,00	
R	13251	Subv non transf. GFP de rattachement (FDC 2022)				7 980,00	0,00	7 980,00	
	2119	<u>Moulin de Lambouray - travaux de rafraichissement</u>	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	
D	2131	Constructions bâtiments publics	2 000,00				2 000,00	0,00	
	2120	<u>Aménagement accès parcelle AE270 au 29 rue du Bout aux Anglois</u>	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	
D	2152	Installations de voirie	6 000,00				6 000,00	0,00	
SOUS-TOTAL (2) EN COURS/RESTES A REALISER			157 828,67	121 076,50	45 981,33	15 993,50	203 810,00	137 070,00	
SOUS-TOTAL (1+2) RAR			169 157,12	121 076,50	Solde RAR				-48 080,62

<u>PROGRAMMES NOUVEAUX PROPOSES</u>									
	2201	<u>Acquisition matériel technique</u>	0,00	0,00	34 100,00	12 520,00	34 100,00	12 520,00	
D	2158	Autres installations, matériel outillage techniques			34 100,00		34 100,00	0,00	
R	13251	Subv non transf. GFP de rattachement (FDC 2022)				12 520,00	0,00	12 520,00	
	2202	<u>Acquisition matériel informatique et bureautique</u>	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	
D	2051	concessions et droits similaires			2 000,00		2 000,00	0,00	
D	2184	Matériel de bureau et mobilier			1 000,00		1 000,00	0,00	
	2203	<u>Salle polyvalente de Jouy : rénovation et mise aux normes</u>	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	
D	2131	Constructions bâtiments publics			30 000,00		30 000,00	0,00	MO et coordination
	2204	<u>Chemin des moulins neufs - réfection et descente Lambouray</u>	0,00	0,00	14 300,00	3 860,00	14 300,00	3 860,00	
D	2152	Installations de voirie			14 300,00		14 300,00	0,00	
R	13251	Subv non transf. GFP de rattachement (FDC 2022)				3 860,00	0,00	3 860,00	
	2205	<u>Avenue de Chardon TR3 - aménagement sécurité sortie plan vert</u>	0,00	0,00	146 500,00	73 180,00	146 500,00	73 180,00	
D	2152	Installations de voirie			146 500,00		146 500,00	0,00	
R	1323	Départements (FDI 2022)				30 000,00	0,00	30 000,00	
R	13251	Subv non transf. GFP de rattachement (FDC 2022)				43 180,00	0,00	43 180,00	
	2206	<u>Avenue de la gare : aménagement sécurité sortie école</u>	0,00	0,00	144 500,00	72 180,00	144 500,00	72 180,00	
D	2152	Installations de voirie			144 500,00		144 500,00	0,00	
R	1345	Amendes de radars auto et amendes de police -2022-				30 000,00	0,00	30 000,00	
R	13251	Subv non transf. GFP de rattachement (FDC 2022)				42 180,00	0,00	42 180,00	

**PROPOSITION DE BUDGET
INVESTISSEMENT
ANNEE 2022**

BUDGET PRINCIPAL

R/D	N° Op	LIBELLE	RAR		Proposition nouvelle		Total proposition BP 2022		OBSERVATIONS
			DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
	2207	<u>Stade de Jouy : remplacement du sautoir</u>	0,00	0,00	6 120,00	3 660,00	6 120,00	3 660,00	
D	2131	Constructions bâtimentss publics			6 120,00		6 120,00	0,00	
R	1321	Etat et établissements nationaux (DETR 2022)				1 220,00	0,00	1 220,00	
R	13251	Subv non transf. GFP de rattachement (FDC 2022)				2 440,00	0,00	2 440,00	
	2208	<u>Travaux de voirie et travaux divers 2022</u>	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	
D	2152	Installations de voirie			5 000,00		5 000,00	0,00	dont devis de CHARRON n° DE00000101 du 02/02/22 pour 1.200 € (arbre et haie) - vu avec JI
	2209	<u>Eglise : Restauration d'un panneau bois</u>	0,00	0,00	10 000,00	4 990,00	10 000,00	4 990,00	
D	2131	Constructions bâtiments publics			10 000,00		10 000,00	0,00	
R	13251	Subv non transf. GFP de rattachement (FDC patrimoine 2022)				4 990,00	0,00	4 990,00	
	2210	<u>Monument aux morts : Rénovation</u>	0,00	0,00	4 030,00	670,00	4 030,00	670,00	
D	21611	Biens historiques et culturels immobiliers : Biens sous-jacents			4 030,00		4 030,00	0,00	
R	1316	Autres établissements publics locaux				670,00	0,00	670,00	
	2211	<u>Moulin : régulation chauffage</u>	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	
D	2131	Constructions Bâtiments publics			5 000,00		5 000,00	0,00	
	2212	<u>Bâtiments communaux : régulation chauffage</u>	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	
D	2131	Constructions bâtiments publics			3 000,00		3 000,00	0,00	
	2213	<u>Ecole : remplacement des menuiseries</u>	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	
D	2131	Constructions bâtiments publics			5 000,00		5 000,00	0,00	
	2214	<u>Remise en état des passerelles</u>	0,00	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00	0,00	
D	2138	Autres constructions			2 500,00		2 500,00	0,00	
H.O.		<u>Dépenses imprévues</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
D	020	dépenses imprévues			0,00		0,00	0,00	maxi 7,5 % des dépenses réelles prévisionnelles (Hors RAR)
SOUS-TOTAL (3) - NOUVEAUX PROGRAMMES			0,00	0,00	413 050,00	171 060,00	413 050,00	171 060,00	

REPORT							
Reprise des Résultats n-1		0,00	0,00	0,00	28 641,87	0,00	28 641,87
Affectation obligatoire				0,00	19 438,75	0,00	19 438,75
Sous-total (1)		11 328,45	0,00	30 591,55	79 949,38	41 920,00	79 949,38
Sous-total (2)		157 828,67	121 076,50	45 981,33	15 993,50	203 810,00	137 070,00
Sous-total (3)		0,00	0,00	413 050,00	171 060,00	413 050,00	171 060,00
TOTAL GENERAL		169 157,12	121 076,50	489 622,88	315 083,50	658 780,00	436 160,00
SOLDE POSITIF							
SOLDE NEGATIF A PRELEVER SUR EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT (021)							222 620,00
BALANCE GENERALE D'INVESTISSEMENT						658 780,00	658 780,00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A

VOTE	+		RECETTES
	DEPENSES		
	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	489 622,88	509 061,63

																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					</
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	----

VOTE	+		RECETTES
	DEPENSES		
	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 646 080,00	1 207 465,51

																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					</
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	----

TOTAL DU BUDGET (4)		2 304 860,00	2 304 860,00
---------------------	--	--------------	--------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
 (2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
 (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
 (4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	TOTAL	1 284 450,00	0,00	0,00	1 646 080,00	1 646 080,00	0,00	1 646 080,00	1 646 080,00
011	Charges à caractère général (3)	451 560,00	0,00	0,00	566 330,00	566 330,00	0,00	566 330,00	566 330,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	645 380,00	0,00		700 700,00	700 700,00		700 700,00	700 700,00
014	Atténuations de produits	5 200,00	0,00		9 500,00	9 500,00		9 500,00	9 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	134 020,00	0,00	0,00	141 070,00	141 070,00	0,00	141 070,00	141 070,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	1 236 160,00	0,00	0,00	1 417 600,00	1 417 600,00	0,00	1 417 600,00	1 417 600,00
66	Charges financières	2 570,00	0,00		3 700,00	3 700,00		3 700,00	3 700,00
67	Charges spécifiques (3)	300,00	0,00		1 300,00	1 300,00		1 300,00	1 300,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	10 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	12 870,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
	Total des dépenses réelles	1 249 030,00	0,00	0,00	1 422 600,00	1 422 600,00	0,00	1 422 600,00	1 422 600,00
023	Virement à la section d'investissement	34 560,00			222 620,00	222 620,00		222 620,00	222 620,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	860,00			860,00	860,00		860,00	860,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	35 420,00			223 480,00	223 480,00		223 480,00	223 480,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)		0,00
---------------------------------------	--	------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées		1 646 080,00
---	--	--------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

SUBVENTIONS 2022

N° enregistrement	Dossier reçu	ASSOCIATION	Subv versée en 2021	Subv demandée en 2022	Montants 2022 proposés
2022-01	N	Coopérative scolaire	1 750,00 €	✓	*
2022-02	O	Bibliothèque	950,00 €	950,00 €	950,00 €
2022-03	O	Espace musical de JOUY	1 400,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €
2022-04	O	Amicale des pompiers (repas de la Ste Barbe)	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
2022-06	O	Athlétisme	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
2022-07	O	Comité des fêtes	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
2022-08	O	Tennis de table	500,00 €	500,00 €	500,00 € ✓
2022-09	O	Amis du musée	200,00 €	200,00 €	200,00 €
2022-10	N	Les loisirs créatifs	50,00 €		*
2022-11	O	Ass pêche	100,00 €	300,00 €	300,00 €
2022-12	O	Judo	900,00 €	900,00 €	900,00 € ✓
2022-13	O	Jeunes sapeurs pompiers	500,00 €	500,00 €	500,00 €
2022-14	O	Association Gym et danse de la Vallée de l'Eure	100,00 €	50,00 €	50,00 €
2022-15	O	Théâtre	600,00 €	600,00 €	600,00 €
2022-16	O	Tennis	350,00 €	350,00 €	350,00 €
2022-17	O	Les Plum'Eure (badminton)	300,00 €	600,00 €	300,00 €
2022-18	O	Foot	2 240,00 €	3 000,00 €	2 240,00 €
2022-19	O	Ass parents élèves	245,00 €	245,00 €	245,00 €
2022-22	O	Prévention routière	80,00 €		80,00 € ✓
2022-23	O	Aider autrement 28	250,00 €	300,00 €	250,00 € ✓
2022-21	O	Association sportive collège soutène	200,00 €	400,00 €	200,00 €
		SOUS-TOTAL	18 715,00 €	18 295,00 €	17 065,00 €

Subventions exceptionnelles 2022

		Espace Musical de JOUY	600,00 €	0,00 €	0,00 €
		Les Plum'Eure (badminton)	0,00 €		150,00 € ✓
		La Ligue contre le Cancer	0,00 €		100,00 € ✓
		UKRAINE	0,00 €		500,00 €
		SOUS-TOTAL	600,00 €		750,00 €

TOTAL GENERAL 17 815,00 €

* en attente de réception du dossier



RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2021

AU BUDGET MOULIN 2022

Budget Moulin Commune de Jouy
exercice 2021

	Dépenses	Recettes	Résultat exercice
<u>Investissement</u>	29 462,77	20 833,85	-8 628,92
<u>Fonctionnement</u>	41 956,09	84 023,15	42 067,06
<u>Totaux</u>	71 418,86	104 857,00	33 438,14

Résultat de clôture de l'exercice 2020

	Résultat de clôture exercice précédent 2020	Part affectée à l'investissement - Exercice 2021	Résultat exercice 2021	Résultat clôture - Exercice 2021
<u>Investissement</u>	-74 342,62		-8 628,92	001 -82 971,54
<u>Fonctionnement</u>	4 086,84	4 086,84	42 067,06	42 067,06
<u>Totaux</u>	-70 255,78		33 438,14	-40 904,48

Restes à réaliser (section d'investissement)

Montant des dépenses : 0,00
Montant des recettes : 0,00

Détermination du besoin de financement

Résultat de clôture, section d'investissement (voir tableau A14) : -82 971,54
Restes à réaliser, dépenses : 0,00
Restes à réaliser, recettes : 0,00

BESOIN DE FINANCEMENT : 82 971,54

Résultat de clôture, section d'investissement + restes à réaliser, dépenses - restes à réaliser, recettes
Si le résultat est positif, émission d'un titre au compte 1068 42 067,06 €

RESULTAT APRES TRANSFERT AU 1068 (si possible et choix retenu) 0,00

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DISPONIBLE (R002) : 0,00

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT DISPONIBLE (D002) : 0,00

24/01/2022

Le Maire,

Le comptable

Christian PAUL-LOUBIERE



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	+		RECETTES
		DEPENSES		
		27 448,46		110 420,00

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	+		0,00
		(si solde négatif)		
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)		82 971,54		(si solde positif) 0,00
		=		=
Total de la section d'investissement (2)		110 420,00		110 420,00

VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	+		RECETTES
		DEPENSES		
		130 440,00		130 440,00

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	+		0,00
		(si déficit)		
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)		0,00		(si excédent) 0,00
		=		=
Total de la section de fonctionnement (3)		130 440,00		130 440,00

TOTAL DU BUDGET (4)		240 860,00		240 860,00
----------------------------	--	------------	--	------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandataées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandataées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE			B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL									
011	Charges à caractère général (3)	157 500,00	0,00	0,00	130 440,00	130 440,00	0,00	130 440,00	130 440,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	24 460,00	0,00	0,00	29 870,00	29 870,00	0,00	29 870,00	29 870,00
014	Atténuations de produits	200,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	10,00	0,00	0,00	10,00	10,00	0,00	10,00	10,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services									
		24 670,00	0,00	0,00	30 080,00	30 080,00	0,00	30 080,00	30 080,00
66	Charges financières	14 520,00	0,00		13 330,00	13 330,00		13 330,00	13 330,00
67	Charges spécifiques (3)	21 800,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			13 680,00	13 680,00		13 680,00	13 680,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières									
		36 320,00	0,00	0,00	32 010,00	32 010,00		32 010,00	32 010,00
Total des dépenses réelles									
		60 990,00	0,00	0,00	62 090,00	62 090,00	0,00	62 090,00	62 090,00
023	Virement à la section d'investissement	83 050,00			54 670,00	54 670,00		54 670,00	54 670,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	13 460,00			13 680,00	13 680,00		13 680,00	13 680,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre									
		96 510,00			68 350,00	68 350,00		68 350,00	68 350,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)							0,00
---------------------------------------	--	--	--	--	--	--	------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées							130 440,00
---	--	--	--	--	--	--	------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	158 320,00	0,00	130 440,00	130 440,00	130 440,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	157 860,00	0,00	129 980,00	129 980,00	129 980,00
	Total des recettes de gestion des services	157 860,00	0,00	129 980,00	129 980,00	129 980,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	157 860,00	0,00	129 980,00	129 980,00	129 980,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	460,00		460,00	460,00	460,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	460,00		460,00	460,00	460,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)				0,00
---------------------------------------	--	--	--	------

Total des recettes de fonctionnement cumulées				130 440,00
---	--	--	--	------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	
III	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	157 500,00	0,00	0,00	130 440,00	130 440,00	0,00	130 440,00	130 440,00
011	Charges à caractère général (3)	24 460,00	0,00	0,00	29 870,00	29 870,00	0,00	29 870,00	29 870,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	200,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	10,00	0,00	0,00	10,00	10,00	0,00	10,00	10,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	TOTAL des dépenses de gestion des services	24 670,00	0,00	0,00	30 080,00	30 080,00	0,00	30 080,00	30 080,00
66	Charges financières	14 520,00	0,00		13 330,00	13 330,00		13 330,00	13 330,00
67	Charges spécifiques (3)	21 800,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			13 680,00	13 680,00		13 680,00	13 680,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	TOTAL des dépenses financières	36 320,00	0,00	0,00	32 010,00	32 010,00		32 010,00	32 010,00
	TOTAL des dépenses réelles	60 990,00	0,00	0,00	62 090,00	62 090,00	0,00	62 090,00	62 090,00
023	Virement à la section d'investissement	83 050,00			54 670,00	54 670,00		54 670,00	54 670,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	13 460,00			13 680,00	13 680,00		13 680,00	13 680,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	TOTAL des dépenses d'ordre	96 510,00			68 350,00	68 350,00		68 350,00	68 350,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)		0,00
---------------------------------------	--	------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées		130 440,00
---	--	------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

unité monétaire : Euro

Unité monétaire : Euro

R/D	N° Op	LIBELLE	RAR		Proposition nouvelle		Total proposition BP 2022		OBSERVATIONS
			DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
D	001	REPRISE DES RESULTATS N-1	0,00		82 971,54		82 971,54	0,00	
R	1068	AFFECTATION OBLIGATOIRE				42 067,06	0,00	42 067,06	
		DEPENSES OBLIGATOIRES							
		<i>Remboursement Capital des Emprunts</i>	0,00	0,00	26 988,46	2,94	26 988,46	2,94	
D	1641	Emprunt			26 890,00		26 890,00	0,00	
R	165	Dépôt et cautionnement			98,46	2,94	98,46	2,94	
	OS	<i>Opération d'ordre budgétaire (OS)</i>	0,00	0,00	0,00	13 680,00	0,00	13 680,00	
R	2812	Autres agencements et aménagement terrains				125,00	0,00	125,00	
R	28131	Bâtiments				11 100,00	0,00	11 100,00	
R	28135	Installations générales				1 750,00	0,00	1 750,00	
R	28138	Autres constructions				70,00	0,00	70,00	
R	28184	Mobilier				635,00	0,00	635,00	
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
							0,00	0,00	
	O40	<i>Opération d'ordre budgétaire (OS)</i>	0,00	0,00	460,00	0,00	460,00	0,00	
D	139148	Subv. inv. actifs amort. - Autres communes			220,00		220,00	0,00	
D	139158	Subv. inv. actifs amort. - Autres groupements			240,00		240,00	0,00	
SOUS-TOTAL (1) DEPENSES OBLIGATOIRES			0,00	0,00	27 448,46	13 682,94	27 448,46	13 682,94	
		PROGRAMME EN COURS/ RESTES A REALISER A REPORTER AU BP							
D			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
							0,00	0,00	
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
							0,00	0,00	
SOUS-TOTAL (2) EN COURS/RESTES A REALISER			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOUS-TOTAL (1+2) RAR			0,00	0,00	Solde RAR			0,00	
		PROGRAMMES NOUVEAUX PROPOSES							
H.O.		<i>Dépenses imprévues</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
D	020				0,00		0,00	0,00	maxi 7,5 % des dépenses réelles prévisionnelles (Hors RAR)
SOUS-TOTAL (3) - NOUVEAUX PROGRAMMES			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

**PROPOSITION DE BUDGET
INVESTISSEMENT
ANNEE 2021**

Budget Moulin

R/D	N° Op	LIBELLE	RAR		Proposition nouvelle		Total proposition BP 2022		OBSERVATIONS
			DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
		REPORT							
		Reprise des Résultats n-1	0,00	0,00	82 971,54	0,00	82 971,54	0,00	
		Affectation obligatoire				42 067,06	0,00	42 067,06	
		Sous-total (1)	0,00	0,00	27 448,46	13 682,94	27 448,46	13 682,94	
		Sous-total (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Sous-total (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		TOTAL GENERAL	0,00	0,00	110 420,00	55 750,00	110 420,00	55 750,00	
		SOLDE POSITIF							
		SOLDE NEGATIF A PRELEVER SUR EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT (021)						54 670,00	
		BALANCE GENERALE D'INVESTISSEMENT					110 420,00	110 420,00	

(1) Montants HT